



Mesdames et Messieurs  
les conseillers départementaux  
CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
DE LOIR-ET-CHER  
PLACE DE LA RÉPUBLIQUE  
41000 BLOIS

Blois, le 30 janvier 2024

### **Objet : Lettre ouverte sur la sectorisation des collèges et l'avenir du collège Rabelais**

Mesdames les conseillères départementales,  
Messieurs les conseillers départementaux,

Comme vous le savez, le Président du Conseil Départemental de Loir-et-Cher a engagé un travail sur la sectorisation des collèges du département. La fermeture sèche du collège Rabelais, collège classé REP+ à Blois, et la répartition de ces élèves dans les autres collèges du blésois pour la rentrée 2025 ont été annoncées comme le *scenario* privilégié depuis le mois de juillet 2023.

En préalable, nous tenons à vous assurer que nous partageons la nécessité d'assurer une meilleure mixité sociale, notamment au sein des collèges du blésois, en vue d'une meilleure réussite des élèves.

Nous considérons que la mixité sociale doit être le fruit d'une réflexion partagée et que les populations concernées doivent y prendre part, notamment en adhérant à la définition des secteurs de recrutement des collèges. C'est pourquoi, ces derniers doivent prendre en compte les réalités géographiques et socio-économiques. En outre, comme il s'agit de construire la mixité sociale dans l'objectif d'assurer une meilleure réussite scolaire des élèves, il est impératif de tenir compte des difficultés scolaires, trop souvent corrélées aux difficultés sociales. Les personnels de l'Éducation et leurs organisations syndicales, pour leur connaissance des réalités éducatives et leur engagement pour l'émancipation de toutes et tous les élèves, doivent aussi être entendus ; ainsi que les représentants de parents d'élèves et leurs fédérations, pour leur connaissance des difficultés et des habitudes de vie des familles.

Pour ces raisons, nous tenons à vous alerter sur les conséquences qu'engendrerait la décision de fermer le collège Rabelais en répartissant les élèves dans les autres collèges du Blésois situés hors de l'éducation prioritaire. Cette solution aurait pour effet de diluer les difficultés scolaires des élèves actuellement scolarisés en éducation prioritaire, mais ne permettrait en aucun cas de les traiter. De plus, elle léserait les élèves des quartiers prioritaires, sommés de devoir accepter des temps de transport plus longs, sommés de devoir, au final, participer seuls à l'effort d'une mixité sociale de façade alors que les problèmes de leur quotidien demeuraient. Enfin, les écoles actuellement rattachées au collège dans le cadre du REP+ pourraient perdre leur classement au sein de l'éducation prioritaire.

Les différentes expériences menées en France nous montrent que réussir la mixité sociale implique un investissement important de l'ensemble des parties prenantes : État et collectivités locales à tous les niveaux.

Dans l'Eure, une expérience similaire au scénario privilégié actuellement par le Conseil Départemental de Loir-et-Cher, a montré que la fermeture sèche d'un établissement et la répartition de ces élèves sur d'autres collèges n'ont pas eu les effets espérés, ni en termes de réussite scolaire, ni en termes de mixité sociale, ni en termes de répartition géographique des élèves.

D'autres expériences, menées à Toulouse ou Nantes, si elles ont entraîné des fermetures de collèges situés en quartiers prioritaires, ont été accompagnées de la construction de nouveaux établissements en bordure de ces mêmes quartiers, avec une redéfinition des secteurs améliorant la mixité sociale. Ces expériences ont eu l'avantage de ne pas stigmatiser les populations des quartiers prioritaires et sont aujourd'hui considérées comme ayant amélioré sensiblement les résultats scolaires et l'apprentissage du vivre ensemble.

En ce qui concerne notre département et la situation à Blois, ce dernier modèle est pour nous le plus pertinent. En construisant un nouvel établissement dans les quartiers ouest de Blois et en redéfinissant la sectorisation des collèges de la ville, il sera possible d'améliorer fortement la mixité sociale de ce nouveau collège, qui accueillera des élèves issus tant des quartiers prioritaires que d'une partie du centre ville. Cette construction permettra également de désengorger le collège des Provinces, qui est toujours en sureffectif malgré les dernières modifications de sectorisation. Pour nous, le collège Rabelais doit rester ouvert, avec les moyens nécessaires à son fonctionnement, le temps de la construction d'un nouvel établissement. Le département conserverait donc ses vingt-sept collèges.

Maintenir les cinq collèges sur Blois et Vineuil correspond à la réalité démographique de ces communes où le nombre d'habitants progresse. La baisse d'effectifs que pourrait connaître les collèges ruraux du département doit également être prise en compte, mais elle ne pourra pas être résolue en imaginant déplacer une partie des élèves d'un établissement à l'autre, à rebours des déplacements des habitants. Vouloir, à juste titre, conserver un maillage territorial des collèges tel que nous le connaissons, c'est aussi accepter que certains établissements aient des effectifs plus réduits. C'est aussi faire en sorte que les élèves aillent bien dans leur établissement public de secteur et donc lutter contre les fuites vers l'enseignement privé.

La volonté d'assurer la mixité sociale au sein des collèges relève d'un choix politique qui ne peut être guidé par les seules contraintes financières. Le sentiment d'abandon qui existe autant en milieu rural qu'en milieu urbain est le terreau sur lequel germent des idées en contradiction avec nos principes républicains. Assurer la mixité sociale et maintenir la présence de services publics là où vivent les populations, là où elles en ont besoin, renforce non seulement la réussite des élèves, mais contribue également à la cohésion sociale, nécessaire à la démocratie. La construction d'un nouveau collège public, lieu de formation des citoyennes et citoyens de demain doit participer à tisser les liens sociaux dont la République aura besoin.

Ce choix est entre vos mains.

Soyez assurés, Mesdames les conseillères départementales, Messieurs les conseillers départementaux, de notre profond engagement en faveur des élèves de Loir-et-Cher.

Signataires :

Organisations syndicales :

FSU 41, FNEC-FP-FO 41, UNSA éducation 41, SGEN-CFDT 41, CGT éducation 41, SNALC, SUD-éducation 41

Association de parents d'élèves :

FCPE41

Représentants du personnel du collège Rabelais élus au CA.